

N° 546 – Vendredi 31 mars 2023

COORDONNÉES

Siège social :
1 rue François Prat -86000 POITIERS
Accueil :
Tél. : 05.49.61.17.35
Fax : 05.49.61.66.51
Site et E-mail :
Site officiel : <http://foot86.fff.fr>
Email : district@foot86.fff.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi 9h30 – 17h30
Mardi au vendredi : 13h30 – 17h30

AGENDA DE LA SEMAINE

Samedi 1^{er} et dimanche 2 avril

National 3
Régional 1-2-3
Départemental 1 à 5
Féminines R1-R2
Féminines D1-D2-D3
U14 à U19 R1-R2
Challenges U15 et U17/U18 – Quart de finale
Festival Foot U13 Pitch – Phase finale départementale
Challenge Dansac U13 – 3^e tour
Plateaux U6 à U11
Féminines U11 à U18

Lundi 3 mars

Commission d'Appel

Mercredi 5 mars

Commission Sportive Litiges et Contentieux

Jeudi 6 mars

Commission de Discipline
Commission des Jeunes

SOMMAIRE

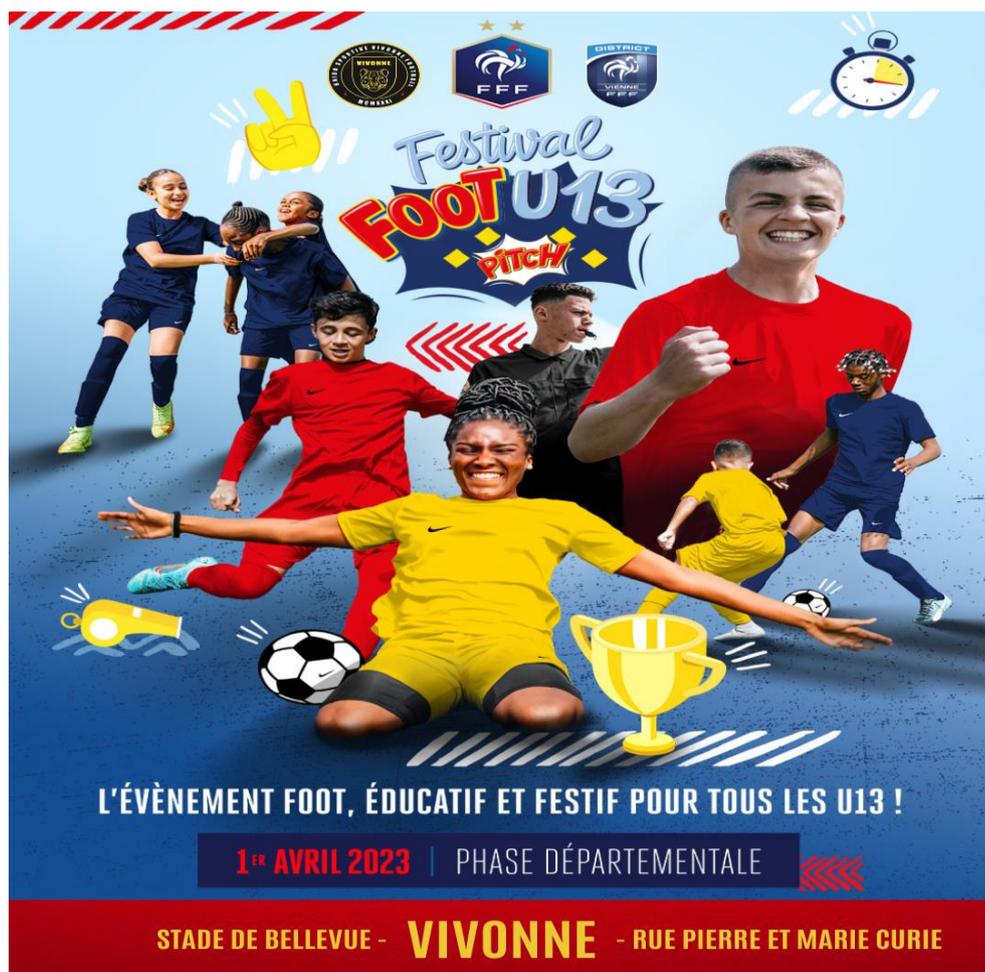
Partenaire	p. 2
Action Caritati'foot.....	p. 3
Offre d'emploi.....	p. 5
Avis aux clubs.....	p. 7
Avis aux arbitres	p. 13
Avis aux éducateurs	p. 14
PV Commission Sportive.....	p. 15
PV Commission Jeunes.....	p. 24
PV Statut de l'Arbitrage	p. 31
Informations diverses.....	p. 34

PARTENAIRE DE LA SEMAINE



Construction de bâtiments sportifs

FESTIVAL FOOT U13 PITCH



L'ÉVÈNEMENT FOOT, ÉDUCATIF ET FESTIF POUR TOUS LES U13 !

1^{er} AVRIL 2023 | PHASE DÉPARTEMENTALE

STADE DE BELLEVUE - **VIVONNE** - RUE PIERRE ET MARIE CURIE

PLUS D'INFORMATIONS PAGE 12

LE DISTRICT RECRUTE

LE DISTRICT RECRUTE UN(E) CONSEILLER(ERE) TECHNIQUE EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'ANIMATION DES PRATIQUES

OFFRE D'EMPLOI PAGES 5 ET 6

SÉLECTION DE LA VIENNE U14 FILLES

INFORMATIONS ET JOUEUSES CONVOQUÉES PAGES 34-35

OPÉRATION CARTON VERT (U15 ET U17)

CETTE OPÉRATION EST TOUJOURS EN COURS !

PLUS D'INFORMATIONS PAGES 7 ET 8



PARTENAIRE

Une présence nationale

LES RÉALISATIONS BATISPORT DANS
TOUTE LA FRANCE

BATISport
Construction de bâtiments sportifs



Couvertures

Découvrez notre nouveau concept de **couverture de terrains de sport**

- Couverture de terrain multisports,
- Couverture terrain de tennis,
- Couverture de terrain de foot,
- Couverture de boulodrome, etc.

Savoir-faire

- Structure bois lamellé-collé,
- Couverture métallique bac acier,
- Couverture textile,
- Couverture translucide.



Tribunes

Construction de tribunes modulaires

- Tribunes de stade foot
- Tribunes de stade rugby
- Tribunes-vestiaires

Rénovation de tribunes

- Réhabilitation de tribunes
- Mise aux normes de tribunes

Savoir-faire breveté

- Tribunes en bois lamellé-collé,
- Tribunes en métal et lamellé-collé,
- Tribunes métal-béton.



Vestiaires

- Construction vestiaires modulaires
- Construction tribunes-vestiaires

Savoir-faire

- Construction modulaire type industrialisé



Gradins

- Construction gradins
- Rénovation gradins



Tribunes-Vestiaires

Modules tribunes et vestiaires

- Construction de tribunes-vestiaires
- Rénovation de tribunes-vestiaires

Savoir-faire

- Construction modulaire industrialisée



Solutions spécifiques

Construction d'équipements sportifs spécifique formes et dimensions sur mesure

- Tribunes
- Vestiaires
- Tribunes-vestiaires



ACTION CARITATI'FOOT



GRANDE TOMBOLA SOLIDAIRE

AU PROFIT D'UNE ASSOCIATION CARITATIVE



A GAGNER

VOITURE ESSENCE, VÉLO ET TROTTINETTE
ÉLECTRIQUES, SÉJOURS ET BIEN D'AUTRES



RÉTROCESSION DE 25% POUR LES CLUBS !



TOMBOLA SOLIDAIRE

IL N'EST PAS TROP TARD POUR COMMANDER VOS TICKETS !

L'ACTION CARITATI'FOOT MENÉE PAR LE DISTRICT A BESOIN DE VOUS !

A cette occasion, une grande tombola solidaire au profit de plusieurs associations caritatives est organisée. Grâce à vous, de nombreuses personnes et familles vont pouvoir être aidées. Pour participer à cette bonne action, il vous suffit de commander des tickets de tombola auprès du District de la Vienne (2€ le ticket). Plus il y aura de ventes, plus le don aux associations sera important et plus l'aide sera forte !

En contrepartie de votre engagement, une rétrocession de 25% vous sera attribuée. Par exemple, pour la vente de 500 tickets (1000€) vous percevrez 250€. Lors de la remise des tickets nous vous demanderons un chèque de caution de la valeur totale des tickets commandés, qui ne sera pas encaissé (1/3 fin mars, 1/3 fin avril, 1/3 fin mai).

Les tickets sont double chance « une chance au grattage, une chance au tirage ». Le tirage au sort aura lieu le jour de l'évènement le 24 juin, où une voiture essence, un vélo et une trottinette électriques, des séjours et bien d'autres lots seront à gagner.

Pour commander des tickets ou pour toutes informations complémentaires, vous pouvez nous joindre par téléphone au 05 49 61 17 35 ou par mail :

- caritatifoot86@gmail.com
- district@foot86.fff.fr

PLUS DE 20 000 TICKETS ONT ÉTÉ VENDUS PAR LES CLUBS ET LES LICENCIÉS. BRAVO !
IL EN RESTE ENCORE 10 000 A VENDRE, SOIT 70 TICKETS PAR CLUB.

LES ENFANTS MALADES COMPTENT SUR VOUS !





LE DISTRICT RECRUTE



*LA PASSION DU FOOT,
LA DYNAMIQUE EN PLUS !*

**Le District de la Vienne de Football recrute un (e)
CONSEILLER(ERE) TECHNIQUE
EN CHARGE DU DEVELOPPEMENT ET DE L'ANIMATION DES PRATIQUES (DAP)**

CDI en forfait jour non-cadre - Date souhaitée de prise de fonction : 1^{er} juin 2023
Catégorie C de la CCPAAF (Convention Collective des Personnels Administratifs et Assimilés du Football)

Placé(e) sous l'autorité hiérarchique du Président du District et l'autorité technique du Directeur Technique Régional, il/elle sera chargé(e) de mettre en place les actions de la F.F.F. qui relèvent du DAP sur le territoire du District de la Vienne de Football.

En page suivante, la fiche du poste.

Compétences complémentaires appréciées

Connaissances de la FFF et de ses instances régionales et départementales

Lettre de motivation + CV à adresser, **pour le vendredi 21 avril 2023 dernier délai**,
au District de la Vienne de Football,
à l'attention de Monsieur le Président
Soit par mail : auranga@foot86.fff.fr
Soit par courrier : 1 rue François PRAT, 86000 POITIERS

Pour les candidatures retenues, les entretiens se dérouleront **le jeudi 27 avril 2023** au siège du District



FICHE DE POSTE - CTD chargé du Développement et de l'Animation des Pratiques (CTD-DAP)

DÉVELOPPER - ACCUEILLIR - ANIMER

DESCRIPTION DU POSTE

- Le CTD-DAP est placé(e) sous l'autorité hiérarchique du Président de la Ligue ou du Président de District correspondant au territoire d'exercice
- Développer et animer des pratiques «jeunes» du football de base (U6 - U19).
- Développer la pratique féminine.
- Participer aux formations d'éducateurs.
- Accompagner les projets clubs et suivi des labels.
- Visiter et conseiller les clubs.

MISSIONS

- Participer aux réunions de coordination de l'Équipe Technique Régionale.
- Participer à l'organisation de l'ensemble des calendriers jeunes et nouvelles pratiques (Futsal, Beach Soccer, Loisirs) au niveau du département ou du secteur géographique.
- Organiser, mettre en place et suivre les différentes pratiques et compétitions sur son territoire.
- Participer à la promotion des nouvelles pratiques (Futsal, Beach Soccer, Foot loisir, Foot urbain, Foot5, Futnet).
- Assurer le développement de la pratique féminine jeune sur son territoire.
- Mettre en place et suivre le label « jeunes » dans son département ou secteur géographique.
- Assurer le développement des écoles féminines.
- Animer le réseau des Responsables «écoles de football» du département ou du secteur géographique.
- Mettre en place et animer les journées événementielles fédérales relevant du football de base U6 - U13.
- Mettre en place et animer les journées événementielles locales pour les autres catégories de jeunes.
- Mettre en place et suivre le Programme Éducatif Fédéral.
- Apporter un soutien pédagogique aux clubs.
- Encadrer des séances correspondant au football de base au sein des clubs et observer les rencontres.
- Encadrer les formations U6 / U7 / CFF1 / CFF2 / Futsal de base.
- Organiser la formation continue des éducateurs du football de base.
- Mettre en place le programme du football en milieu scolaire (à l'école élémentaire).
- Organiser des actions en direction des publics handicapés.
- Participer aux commissions correspondant à l'organisation et l'animation du football de base.
- Observer des rencontres relevant de la pratique du football de base.
- Suivre les effectifs.
- Rédiger des bilans et réaliser des statistiques.
- Conseiller les clubs.

PRÉ-REQUIS

- Être titulaire : du DEF, du BEES 2 Football, du DES ou du BEF.

COMPÉTENCES MÉTIER

- Expérience d'encadrement du football chez les jeunes.
- Vision globale de l'activité football.
- Compétence en méthodologie de projet.
- Pratique et maîtrise de l'outil informatique.

QUALITÉS

- Capacité à convaincre.
- Sens du relationnel.
- Adaptabilité.
- Forte sensibilité terrain.
- Rigueur technique et administrative.



AVIS AUX CLUBS

DISPOSITIF CARTON VERT

Dans la continuité du Programme Educatif Fédéral, initié par la FFF et porté par de très nombreux clubs, la Commission Jeunes souhaite se rallier à l'opération « **Carton Vert** » mis en place par la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine et la déployer dans cette deuxième partie de saison sur l'ensemble des Championnats U17/U18 et U15 à 11 et à 8 (dispositif expérimenté sur toutes les ligues de France).

Ce dispositif est une action qui permet de valoriser les bonnes attitudes des joueuses/joueurs sur le terrain afin d'encourager les bons comportements, en lien avec les **valeurs de notre sport portées par la FFF – sous l'acronyme « PRETS »** :

PLAISIR – RESPECT – ENGAGEMENT – TOLERANCE – SOLIDARITE

Mise en place :

Le club accueillant est chargé de la mise en place du dispositif.

2 observateurs neutres sont désignés pour identifier les joueurs/joueuses auteurs de bons gestes au cours de la rencontre. Un éducateur, un dirigeant ou un parent peuvent occuper ce rôle d'observateur, la seule condition étant que leur nombre par équipe soit identique.

Les observateurs de l'équipe A se concentrent sur le comportement des joueurs/joueuses de l'équipe B, et inversement. Il n'est pas nécessaire d'identifier ces observateurs sur la feuille de match.

A l'issue du match sont désignés le ou les joueurs à récompenser.

Le motif de la désignation est annoncé soit dans le vestiaire, soit sur le terrain, en présence des acteurs du match (joueurs et arbitres) en s'appuyant sur les 5 valeurs « PRETS ».

L'information est alors notifiée sur la FMI de la même manière que pour l'attribution des cartons jaunes ou rouges :

- Un carton (vert) à cocher
- Un joueur à identifier
- Une valeur à associer

L'attribution est d'au maximum 3 cartons verts par match. (2 par les observateurs, 1 par l'arbitre)

L'attribution d'un carton vert n'est pas obligatoire, il est décerné dans le cadre de bonnes attitudes.

Suivi :

Le suivi se fera directement via la Feuille de Match Informatisée (**FMI**), qui permettra l'enregistrement des joueuses/joueurs ayant eu une bonne attitude/un bon geste/un bon comportement lors des rencontres.

Vous pouvez venir retirer les « cartons vert » à l'accueil du District pendant les horaires d'ouverture. Ils sont à remplir au dos et à remettre aux joueurs ayant fait preuve d'une bonne attitude.



LES VALEURS DU FOOTBALL

P

PLAISIR

- Privilégier le beau geste ou le beau jeu
- Vivre avec enthousiasme et générosité son match
- Partager des émotions sans exubérance avec ses partenaires

R

RESPECT

- Contribuer à la bonne entente au sein de l'équipe
- Reconnaître les belles actions de l'adversaire
- Porter les consignes de l'éducateur ou de l'arbitre

Ê

ENGAGEMENT

- Avoir le goût de l'effort et du dépassement de soi
- Être un capitaine exemplaire
- Continuer à jouer tout le match, même largement mené

T

TOLÉRANCE

- Minimiser l'erreur d'un partenaire
- Accepter d'être remplacé
- Favoriser l'acceptation de l'erreur arbitrale

S

SOLIDARITÉ

- Réconforter un coéquipier en difficulté,
- Rester unis dans la défaite,
- Se comporter en remplaçant exemplaire



DEMANDE DE TROPHÉE DU DISTRICT

DEMANDE DE TROPHEE du DISTRICT 2022/2023
(joueur(euse)s et / ou dirigeant(e)s méritant(e)s)

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Limitée à une demande de trophée « joueur (se) » et une demande de trophée « dirigeant(e) » par club

Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

N° de licence : Club actuel :

Catégorie : joueur (se) dirigeant(e)

Fonction(s) ou service(s) rendu(s) au Football en qualité de bénévole (en précisant les années) :

.....

Motivation de la demande :

.....

Fait à : le :

Signature : Cachet du club :

Les demandes des années précédentes, non retenues, devront être renouvelées.

Document à retourner au District de la Vienne de Football avant le vendredi 28 avril 2023

La remise des trophées est effectuée lors de la soirée de remise des récompenses (date et lieu à définir)



FORMULAIRE D'INSCRIPTION CLAIREFONTAINE



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Pour récompenser les bénévoles des clubs du département, le District de la Vienne de Football organise, le mercredi 10 mai, une visite du **Centre National du Football à Clairefontaine**.

Pour pouvoir s'inscrire, le dirigeant doit être licencié au sein du club depuis au moins 3 saisons.

Dans un premier temps, le nombre d'inscription se limitera à une personne par club. Cependant, si plusieurs membres de votre club souhaitent s'inscrire, merci de nous l'indiquer, une liste d'attente sera prévue à cet effet.

Pour cette occasion exceptionnelle, une participation financière de l'ordre de 20€ vous sera demandée (montant débité sur le compte club).

Les demandes de réservations seront traitées dans l'ordre d'arrivée de celles-ci.



Nous vous remercions de nous retourner ce formulaire d'inscription avant le lundi 24 avril prochain.

NOM :

PRÉNOM :

CLUB :

N° DE LICENCE :

LICENCIÉ(E) DIRIGEANT(E) DEPUIS :

N° DE TÉLÉPHONE :





SAVE THE DATE !

Mardi 11 avril 2023 à 18h30 à Poitiers (lieu à confirmer) => Réunion de présentation sur la réforme des formations d'éducateur (*présence obligatoire des différents responsables techniques Jeunes et Séniors de chaque club*).

Jeudi 13 avril 2023 => Tirage au sort des Coupes départementales.

Mercredi 19 avril 2023 => Module U7 sur les installations de Poitiers ASAC (rue des deux communes, 86000 Poitiers).

Lundi 8 mai 2023 à Châtelleraut => Journée des féminines U6 à Séniors (*toutes les autres manifestations ne seront pas homologuées par le District*).

Mercredi 10 mai 2023 => Déplacement à Clairefontaine pour les dirigeants de clubs.

INCOMPATIBILITÉ TABLETTE ET FMI

L'application actuelle « Feuille de match Informatisée » disponible sur le Play Store n'est plus compatible avec les tablettes Android à partir de la version 10. Une nouvelle version de l'application, compatible avec tout appareil, devrait voir le jour d'ici quelques temps.

Il est donc conseillé aux clubs de ne pas renouveler les tablettes pour le moment.

Il est tout de même possible de contourner le problème si besoin en installant l'application FMI au format APK via le lien suivant : <https://m.apkpure.com/fr/feuille-de-match-informatisée/com.umanis.cordova.feuille-dematch>

L'installation d'une application APK requiert l'autorisation d'installer des applications tierces dans les paramètres de la tablette. La démarche étant propre au modèle/version de chaque tablette, nous vous invitons à rechercher sur internet un tutoriel parmi les nombreux disponibles.

FORMATION PSC1

La saison dernière, plusieurs formations PSC1 ont eu lieu auprès des clubs de la Vienne. Cette année nous souhaitons renouveler l'opération.

Afin de pouvoir organiser des sessions cette saison, nous vous remercions de bien vouloir nous indiquer par la messagerie Zimbra si vous êtes intéressé par cette formation.

Celles-ci seront planifiées s'il y a suffisamment de demandes.

CDOS / FORMATION PROFESSIONNELLE : COMMUNIQUER SUR LES PRINCIPAUX RÉSEAUX SOCIAUX

Le CDOS organise une formation ayant pour thème la communication sur les principaux réseaux sociaux, celle-ci aura lieu le :

**Jeudi 27 avril 2023
de 9h à 17h à Poitiers**

Programme et inscription, [cliquez ici](#)

PROGRAMME EDUCATIF FÉDÉRAL

Dans le cadre du Programme Educatif Fédéral, le District souhaite connaître les clubs organisant des stages lors des vacances de Pâques.

Pour les clubs concernés, le District a besoin de connaître :

- Le Responsable du stage
- Les dates du stage
- Les catégories présentes au sein du stage

Afin de recenser les différents stages organisés, merci de nous envoyer les différentes informations demandées par mail : district@foot86.fffr



SECTION SPORTIVE COLLEGE JULES VERNE

Les inscriptions à la section foot du collège Jules Verne situé à Buxerolles sont disponibles. Vous retrouverez le dossier de candidature en cliquant [ici](#).

COUPE DÉPARTEMENTALE FUTSAL

La commission Futsal du District a émis le souhait d'organiser une coupe départementale futsal (sénior masculin).

Celle-ci est ouverte à tous les clubs de la Vienne sur la base du volontariat.

Dates :

- La compétition commencera début juin, après la fin du championnat en herbe.
- La finale se déroulera le **mardi 27 juin 2023 à Civaux**.

En fonction du nombre d'équipes inscrites la finale s'effectuera soit à 4 (sous la forme d'un tournoi) soit en match simple.

L'ouverture des inscriptions débute le 1^{er} avril et se termine le 30 avril.

L'engagement est **gratuit** et doit s'effectuer via Footclubs, dans la rubrique « Epreuves Fédérales » puis « Engagements » et « Nouvel Engagement : Coupe Départ. Futsal ».

FESTIVAL FOOT U13 PITCH

Chaque année, la Fédération Française de Football organise le Festival Foot U13 Pitch qui réunit l'ensemble des licencié(e)s U13, filles et garçons. Cet événement se déroule sur trois phases : départementales, régionales et nationale. L'objectif consiste à associer le sportif et l'éducatif, en ajoutant, aux matchs et aux ateliers techniques, des quiz éducatifs afin de promouvoir les valeurs déclinées dans le Programme Éducatif Fédéral (Plaisir, Respect, Engagement, Tolérance et Solidarité).

La finale de la phase départementale se déroulera le :

Samedi 1^{er} avril à Vivonne

Le Festival Foot U13 Pitch s'appuie sur les dispositifs développés par la FFF tels que :

- Le Programme Éducatif Fédéral (quiz règles de jeu et de vie)
- Le guide de la modélisation des pratiques (défis techniques)
- Le carton vert (promotion des bonnes pratiques lors d'une rencontre)
- L'arbitrage des jeunes par les jeunes (1 joueur identifié par équipe pour arbitrer un match sous le tutorat d'un arbitre officiel)

Pour être lauréates, les équipes U13G et U13F devront totaliser le plus grand nombre de points selon les critères sportifs et éducatifs.

LE CALCUL DES POINTS



50% DES POINTS

Critère sportif : les matches qui se déroulent sur des demi-terrains et se jouent à 8 contre 8 selon le règlement fédéral du football d'animation.



25% DES POINTS

Critère sportif : défis techniques conduite de balle et jongles.



25% DES POINTS

Critère éducatif : quiz règles du jeu et règles de vie.



AVIS AUX ARBITRES

NUMERO DE TELEPHONE POUR LES DESIGNATIONS DU VENDREDI (à partir de 17h30) jusqu'au DIMANCHE MIDI

Afin de joindre le responsable des désignations d'astreinte **à partir du vendredi 17h30 et jusqu'au DIMANCHE MIDI**, un numéro de téléphone est à la disposition des arbitres, veuillez contacter le n° suivant :

06.43.06.88.53

En cas d'empêchement, à compter du dimanche midi, il est demandé aux arbitres de contacter le club recevant.

Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres d'adresser des mails au District (et non par téléphone) pour toute demande ou modification.

INFORMATIONS DIVERSES

Evalbox

Tous les arbitres recevront mensuellement un questionnaire EVALBOX entre 15 et 20 questions. Un examen EVALBOX a été envoyé, au mois de décembre, à l'ensemble des arbitres. Cette note compte à 30 % de la note théorique finale pour le classement de fin de saison et un deuxième examen sera envoyé au mois de Avril/Mai 2023. Cette note comptera à 70 % de la note théorique finale pour le classement de fin de saison.

Pour information générale, toute note inférieure à 10 ne permettra pas une promotion. Pour un arbitre D1, D2, D3, AAD1, toute note inférieure à 10 entrainera automatiquement une descente dans la catégorie inférieure.

Lancement de l'outil « ressenti » des arbitres

Cet outil, accessible sur le Portail des officiels après chaque rencontre, demandera à chaque arbitre de répondre par « oui » ou « non » à deux questions très simples :

- Avez-vous rencontré des comportements irrespectueux (insultes, contestations véhémentes, etc.) ?
- Avez-vous craint pour votre intégrité physique (agression, menaces, etc.) ?

Le cas échéant il conviendra d'indiquer quelle équipe et quel acteur (joueur, entraîneur, dirigeant ou supporters) est à l'origine du comportement reproché.



AVIS AUX EDUCATEURS

FORMATIONS ÉDUCATEURS AU DISTRICT DE LA VIENNE



Saison 2022 - 2023

FORMATIONS PROFESSIONNELLES CONTINUES

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
Formation continue BEF/BMF	Poitiers (District)	02 et 04/05/2023 06/05/2023	18h00 – 22h00 8h30 – 17h30

CERTIFICATIONS

CERTIFICATION	LIEU	DATES	HORAIRES
Module U7	Installations Poitiers ASAC	19/04/2023	A confirmer
CFF2	Poitiers (District)	26/04/2023	8h30 – 17h30
CFF3	Jaunay-Clan	27/04/2023	18h00 – 22h00



Anthony ALLOUIS
aallouis@lfn.fff.fr
06 44 28 33 94



François JOSSE
fjosse@foot86.fff.fr
06 31 33 94 48



IR2F Nouvelle-Aquitaine
ir2felna.fff.fr

La filière de formation des éducateurs s'adapte en proposant deux parcours de formation distincts :

- un parcours bénévole destiné aux personnes souhaitant perfectionner leur compétences
- et un parcours professionnel dédié à celles et ceux souhaitant en faire leur métier.

Vous trouverez, à cet effet, le nouveau schéma de ces formations en cliquant [ici](#).

Pour mieux vous expliquer cette réforme, nous vous invitons à une réunion de présentation animée par Jérémy LESELLIER, responsable de l'IR2F. Elle se déroulera le :

Mardi 11 avril 2023 à 18h30
A Poitiers (lieu à confirmer)

La présence des différents responsables techniques Jeunes et Séniors de chaque club est **indispensable**. Pour cela, nous vous remercions de vous inscrire par le lien suivant : <https://forms.gle/GjRqDbHnJm6wdNuE6>



COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du mercredi 29 mars 2023
Procès-verbal n° 30

Présidente Mme Maryse MOREAU.
Présents MM. Didier DANIEL, Eric MAIOROFF et François PAIREMAURE
Excusés MM. Gérard MOUSSAC et Jean - Louis OLIVIER.

Approbation du PV n° 28 sans modification

Les membres de la Commission Sportive Litiges et Contentieux apportent tout leur soutien aux clubs de Moncontour et St Christophe.

RAPPEL DE RÈGLEMENT

Attention :

- l'application de l'article 26.B.2 des RG de la LFNA cesse lors des 5 dernières rencontres de championnat
- l'article 26.C.2.b doit s'appliquer lors des 5 dernières rencontres.

CALENDRIER SENIOR MASCULIN 2022 – 2023	MARS					AVRIL					MAI							
		4	11	18	26	1	8	10	15	22	29	1	6	8	13	18	20	27
	5	12	19	26	2	9		16	23	30		7		14	21	28		
Vacances scolaires et jours fériés																		
CHAMPIONNAT de D1 à D5	15	16	R	17	18	R	R	R	R	19		20		21	R	R	22	

Les 01 et 02/04/23, toutes les divisions seront à 5 journées de la fin du championnat sauf en cas de match reporté après cette date.

Attention : le règlement parle de rencontres donc en cas de match de championnat reporté après la 18^{ème} journée du 01/02 avril 2023, il faut l'inclure dans le calcul des 5 dernières rencontres.

Article 26.B.2 des RG de la LFNA

qui cesse de s'appliquer lors des 5 dernières rencontres de championnat

Équipes Réserves dont l'équipe supérieure dispute un championnat Régional

« Les joueurs amateurs ou sous contrat, âgés de moins de 23 ans au 1er Juillet de la saison en cours, entrés en jeu en seconde période d'une rencontre de championnat Régional Seniors Masculins au sein de l'équipe première de leur club, ainsi qu'avec cette équipe participant à ces championnats à une rencontre de Coupe de France ou de Coupe Régionale, peuvent participer dès le lendemain à une rencontre de championnat Régional ou Départemental avec la première équipe réserve de leur club »

Depuis l'Assemblée Générale du District de Poitiers du 10/06/22

Application de l'article 26-B-2 des Règlements Généraux de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine aux clubs dont l'équipe première évolue en championnat de Départemental.



Article 26.C.2.b des RG de la LFNA

qui s'applique lors des 5 dernières rencontres de championnat

b) De plus, ne peut participer, au cours des 5 dernières rencontres de championnat régional avec une équipe inférieure, plus de 3 joueurs ayant pris part effectivement au cours de la saison à plus de 10 rencontres officielles (championnats et coupes) cumulées avec l'ensemble des équipes supérieures du club.

Article 26.C.2.c des RG de la LFNA

qui s'applique lors de la dernière rencontre de championnat

c) Enfin, les joueurs ayant disputé au moins l'une des deux dernières rencontres de la saison avec une équipe supérieure du club ne peuvent participer à un championnat régional avec une équipe inférieure du club.

SAISON 2022 - 2023 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS							
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
D1		13	29/01/23	24899428	Château Larcher (1) / Oyré Dangé (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	16/04/23
D1		16	12/03/23	24899444	Château Larcher (1) / Chasseneuil St Georges (1)	Arrêté municipal	09/04/23
D1		16	11/03/23	24899446	Verrières (1) / Nord Vienne (1)	Arrêté municipal	15/04/23 à 20h
D2	A	13	29/01/23	24899558	Thuré Besse (1) / Loudun (1)		09/04/23
D2	A	16	11/03/23	24899574	Rouillé (1) / Montamisé (1)	Arrêté municipal	15/04/23 à 20h
D2	B	13	29/01/23	24902971	Leignes sur Fontaine (1) / Sèvres Anxaumont (1)	Arrêté municipal	16/04/23
D2	B	16	12/03/23	24902985	Fleuré (1) / Lusignan (1)	Arrêté municipal	16/04/23
D2	B	16	12/03/23	24902988	Brion St Secondin (1) / St Julien l'Ars (1)	Arrêté municipal	16/04/23
D3	A	16	11/03/23	24899973	Naintré (2) / Cenon / Vouneuil (1)	Arrêté municipal	16/04/23
D3	B	14	26/02/23	24900227	La Pallu (1) / Biard (1)	Arrêté municipal	16/04/23
D3	C	16	12/03/23	24900380	Lavoux Liniers (1) / Valence en Poitou OC (1)	Arrêté municipal	16/04/23
D3	C	16	12/03/23	24900383	Sommières St Romain (1) / Château Larcher (2)	Arrêté municipal	16/04/23
D3	C	16	11/03/23	24900385	St Maurice Gençay (1) / Nieuil l'Espoir (2)	Arrêté municipal	08/04/203 à 20h
D4	A	16	12/03/23	24900603	Nord Vienne (2) / Moncontour (1)	Arrêté municipal	16/04/23
D4	A	16	12/03/23	24900607	Leigné sur Usseau (1) / Sammarcolles (1)	Arrêté municipal	16/04/23
D4	A	17	26/03/23	24900612	Moncontour (1) / Cissé (1)		23/04/23 sauf si 1 des 2 équipes reste qualifiée en Coupe
D4	B	14	26/02/23	24902971	Beaumont St Cyr (4) / Coussay les Bois (1)	Arrêté municipal	16/04/23 à 13h15
D4	B	16	11/03/23	24900736	Naintré (3) / Jaunay Marigny (2)	Arrêté municipal	09/04/23
D4	B	16	12/03/23	24900739	Beaumont St Cyr (4) / Bonneuil Matours (1)	Arrêté municipal	09/04/23
D4	C	16	12/03/23	24900870	Leignes sur Fontaine (2) / Poitiers 3 Cités (2)	Arrêté municipal	09/04/23
D5	A	14	26/02/23	24901251	St Christophe (2) / Loudun (2)	Arrêté municipal	16/04/23
D5	A	14	26/02/23	24901252	Moncontour (2) / Monts sur Guesnes (1)		16/04/23
D5	A	16	12/03/23	24901262	Sammarcolles / ASM (2) / Loudun (2)	Arrêté municipal	23/04/23 sauf si 1 des 2 équipes reste qualifiée en Coupe
D5	A	16	12/03/23	24901264	St Christophe (2) / Orches (1)	Arrêté municipal	23/04/23 sauf si 1 des 2 équipes reste qualifiée en Coupe
D5	A	16	12/03/23	24901267	St Léger de Montbrillais (2) / Ceaux La Roche (1)	Arrêté municipal	16/04/23
D5	A	17	26/03/23	24901268	Nord Vienne (2) / Moncontour (2)		23/04/23
D5	B	14	26/02/23	24901383	Mirebeau (2) / Châtelleraut Portugais (3)	Arrêté municipal	16/04/23
D5	B	16	12/03/23	24901396	Mirebeau (2) / Leigné sur Usseau (2)	Arrêté municipal	23/04/23 sauf si 1 des 2 équipes reste qualifiée en Coupe
D5	C	17	26/03/23	24901532	Coussay les Bois (2) / Availles en Châtelleraut (3)	Arrêté municipal	16/04/23
D5	F	16	12/03/23	24901925	Saulgé (1) / Valdivienne (2)	Arrêté municipal	16/04/23
D5	G	16	11/03/23 remis le 18/03/23	24902123	Payroux Charroux Mauprévoir (2) / ACG / Savigné (3)	Arrêté municipal	08/04/203 à 20h
D5	H	16	12/03/23	24902252	Brion St Secondin (3) / Lhonnaizé (1)	Arrêté municipal	16/04/23
D5	H	16	12/03/23	24902254	Château Larcher (3) / St Maurice Gençay (2)	Arrêté municipal	16/04/23



SAISON 2022 - 2023 : MATCHS de CHAMPIONNAT FÉMININ REMIS								
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
Fém D1		14	26/03/23	24923607	Dissay (1)	Jaunay Marigny (1)	Terrain déclaré impraticable	23/04/23
Fém D2		11	26/02/23	24948350	Le Tallud (1)	Ste Eanne (1)	Occupation des terrains	09/04/23
Fém D3	A	4	19/03/23	25597721	Moncoutant (1)	Vrines (1)	Arrêté municipal	16/04/23
Fém D3	B	5	26/02/23	25597973	Naintré (1)	Boutonnais FC (1)	Arrêté municipal	16/04/23
U11/13	A	4 Phase 3	11/03/23	25598880	Parthenay Viennay (1)	Niort Chamois / Chauray / Eclairé St Gelais (1)	Arrêté municipal	22/04/23
U11/13	B	4 Phase 3	11/03/23	25599225	Bressuire (1)	Montmorillon (1)	Arrêté municipal	22/04/23
U11/13	C	4 Phase 3	11/03/23	25605403	Niort Chamois / Chauray / Eclairé St Gelais (2)	Poitiers 3 Cités (2)	Arrêté municipal	01/04/23
U11/13	C	6 Phase 3	25/03/23	25605407	Poitiers 3 Cités (2)	Cherveux Champdeniers (1)	Occupation des terrains	22/04/23
U11/13	D	4 Phase 3	11/03/23	25605460	La Chapelle Bâton (1)	Poitiers 3 Cités (1)	Arrêté municipal	22/04/23
U11/13	E	4 Phase 3	11/03/23	25605471	GJ VVM Chauvigny (1)	Lusignan (2)	Arrêté municipal	01/04/23
SAISON 2022 - 2023 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN A REJOUER								
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à rejouer le
D4	E	17	26/03/23	24901138	Poitiers Gibauderie (2)	Champagné (1)	Arrêté à la 45ème minute pour terrain impraticable	16/04/23
SAISON 2022 - 2023 : MATCHS de CHAMPIONNAT FÉMININ A REJOUER								
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à rejouer le
D1		14	#####	24923608	La Chapelle Bâton (1)	St Romans les Melle (1)	Arrêté à la 47ème minute pour terrain impraticable	23/04/23
SAISON 2022 - 2023 : MATCHS de CHALLENGE du POITOU FÉMININE REMIS								
Coupe ou Challenge	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le	
Coupe du Poitou	2	12/03/23	25754572	Chauvigny (1)	Lusignan (1)	Arrêté municipal	09/04/23	
	2	12/03/23	25754573	Migné Auxances (1)	Montmorillon (2)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	09/04/23	
	2	12/03/23	25754577	Moncoutant (1)	Dissay (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	09/04/23	
	2	12/03/23	25754578	Jaunay Marigny (1)	Valdivienne (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	09/04/23	

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Dangé St Romain (Stade Marcel Thiollet interdit du 01/03/23 au 15/04/23)

Mirebeau (courriel du 27/01/23 à 12h39) : arrêté de prolongation de fermeture du terrain annexe jusqu'à la fin de la saison

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.
- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.



ACG Foot Sud 86	Châtelleraut Portugais	Poitiers 3 cités
Availles en Châtelleraut	Ingrandes	Poitiers Asac
Beaumont St Cyr	Jaunay Marigny	Poitiers Portugais
Biard	Lavoux – Liniers	Sillars
Blanzay	Ligugé	Smarves Iteuil
Boivre	Loudun	St Benoît
Bonnes	Lusignan	St Julien l'Ars
Bonneuil Matours	Mignaloux Beauvoir	St Saviol
Brion St Secondin	Montmorillon	Thuré Besse
Buxerolles	Naintré	Usson l'Isle
Canon / Vouneuil	Neuville	Valence en Poitou – Couhé
Champigny Le Rochereau	Nieuil l'Espoir	Valence en Poitou OC
Chasseneuil St Georges	Nouaillé Maupertuis	Vallée du Salleron
Château Larcher	Ozon	Vicq sur Gartempe
GJ Montasèvres	Payroux Charroux Mauprévoir	Vouillé
		Vouneuil Béruges

Poitiers Gibauderie : suite à la décision de la Commission d'Appel n°3 du 15/11/22, le dirigeant qui officiait en tant qu'arbitre assistant lors de la rencontre Chasseneuil St Georges (2) – Poitiers Gibauderie (2) n'est pas autorisé à être inscrit à nouveau sur une feuille de match comme officiel tant qu'il n'aura pas suivi une formation d'arbitre de club.

DÉPARTEMENTAL 3

Match n° 24900240 : Chasseneuil St Georges (2) – La Pallu (1) en poule B du 11/03/23

Courriel de réserve du club de La Pallu (12/03/23 à 17h26).

Considérant que la réserve n'est pas inscrite sur la feuille de match, la Commission la transforme en réclamation.

Réclamation pour le motif suivant : des joueurs du club de Chasseneuil St Georges sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La commission prend connaissance de la réclamation pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant que le club de Chasseneuil St Georges a été informé et n'a pas formulé d'observation.

Considérant que l'équipe de Chasseneuil St Georges (1) ne jouait pas de rencontre le même jour ou le lendemain.

Considérant, après vérification de la feuille de match de la dernière rencontre de l'équipe de Chasseneuil St Georges (1) évoluant en Départemental 1 (dernier match, en championnat : Chasseneuil St Georges (1) – Migné Auxances (2) du 04/03/23) qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé à la dernière rencontre de l'équipe supérieure susnommée.

Considérant que l'équipe de Chasseneuil St Georges (2) n'est pas en infraction avec les dispositions des articles 26.C.2.a des RG de la LFN-A, 167.2 des RG de la FFF.

Par ces motifs, dit la **réserve non fondée** et enregistre le résultat inscrit sur la feuille de match.

Les droits de confirmation de réserves (40€) seront débités au club de La Pallu.

Dossier classé.

**Match n° 24900387 : Nieuil l'Espoir (2) – Montmorillon (3) en poule C du 26/03/23****Évocation**

Participation à ce match au sein de l'équipe de Nieuil l'Espoir (2) d'un joueur (licence n° 2544466532) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Nieuil l'Espoir, lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 12 avril 2023**, terme de rigueur.

Dossier en instance.

DÉPARTEMENTAL 4**Match n° 24900610 : St Christophe (1) – L'Envigne (2) en poule A du 26/03/23**

Courriel du club de l'Envigne (26/03/23 à 12h203) signalant le forfait de son équipe.

2^{ème} forfait de l'équipe de l'Envigne (2) (sans déplacement)

Amende de 43€ au club de l'Envigne.

Match n° 24900612 : Moncontour (1) – Cissé (1) en poule A du 26/03/23

Compte tenu des circonstances et à la demande du club de Moncontour (courriel du 24/03/23 à 16h31), la rencontre en rubrique est reportée au 23/04/23 sauf si l'une des deux équipes reste qualifiée en coupe.

Match n° 24900741 : Bonneuil Matours (1) – Montamisé (2) en poule B du 26/03/23

Feuille de match papier reçue

Match n° 24901009 : Valence en Poitou OC (2) – Latillé (1) en poule D du 26/03/23

Courriels du club de Valence en Poitou OC envoyant la composition de son équipe (27/03/23 à 09h55) et le rapport FMI (28/03/23 à 11h25).

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Michaël ANTIGNY (28/03/23 à 16h42) donnant le score et les faits de jeu.

La Commission demande à recevoir avant le mercredi 05 avril 2023 au club de Latillé :

- Le score de la rencontre.
- La composition de leurs équipes (numéro de maillot – numéro de licence – nom et prénom)
- Le nom du capitaine
- Les éventuelles blessures.
- Le nom des arbitres assistants et du délégué

Dossier en instance.

Match n° 24901137 : Poitiers Portugais (1) – Valence en Poitou Couhé (1) en poule E du 26/03/23

Feuille de match papier reçue

Match n° 24901138 : Poitiers Gibauderie (2) – Champagné (1) en poule E du 26/03/23

Match arrêté à la 45^{ème} minute pour terrain devenu impraticable.

Les frais d'arbitrage (65€) de M. Antoine THUBERT sont à la charge du District.

La rencontre en rubrique est donnée à rejouer le dimanche 16/04/23.

Match n° 24901140 : Mignaloux Beauvoir (3) – Nieuil l'Espoir (3) en poule E du 26/03/23

Courriel du club de Nieuil l'Espoir (25/03/23 à 13h43) informant du forfait de son équipe.

1^{er} forfait de l'équipe de Nieuil l'Espoir (3) (sans déplacement).

Amende 43€ au club de Nieuil l'Espoir.

**DÉPARTEMENTAL 5****Décision de l'Assemblée Générale du vendredi 25/11/22 de St Georges les Baillargeaux**

Le nombre de forfaits autorisés pour la saison 2022/2023 est porté à 5.

Match n° 24901268 : Nord Vienne (3) - Moncontour (2) en poule A du 26/03/23

Compte tenu des circonstances et à la demande du club de Moncontour (courriel du 24/03/23 à 16h31), la rencontre en rubrique est reportée au 23/04/23.

Match n° 24901273 : Loudun (2) – St Léger de Montbrillais (2) en poule A du 25/03/23

Courriel du club de St léger de Montbrillais (25/03/23 à 10h39) informant du forfait de son équipe.

1^{er} forfait de l'équipe de St léger de Montbrillais (2) (sans déplacement).

Amende 33€ au club de St léger de Montbrillais.

Match n° 24901403 : Leigné sur Usseau (2) - Ingrandes (3) en poule A du 25/03/23

Courriels des clubs d'Ingrandes (26/03/23 à 10h00) et de Leigné sur Usseau (26/03/23 à 10h24) pour signaler l'entrée en jeu des remplaçants des deux équipes à l'exception du joueur d'Ingrandes n° 12 Lucien ANDRAULT.

Feuille de match rectifiée par la Commission.

Dossier classé.

Match n° 24901400 : Champigny (1) – Thuré Besse (3) en poule B du 26/03/23

Courriel du club de Thuré Besse (25/03/23 à 17h08) informant du forfait de son équipe.

1^{er} forfait de l'équipe de Thuré Besse (3) (sans déplacement).

Amende 33€ au club de Thuré Besse.

Match n° 24901532 : Coussay les Bois (2) – Availles en Châtelleraut (3) en poule C du 26/03/23

En raison de l'arrêté municipal sur le terrain de Coussay les Bois (1 seule manifestation autorisée le 26/03/23), la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 16/04/23 à 15h.

Match n° 24901664 : Poitiers Beaulieu ES (1) – Colombiers (2) en poule D du 26/03/23

Courriel du club de Colombiers (24/03/23 à 10h36) informant du forfait de son équipe.

1^{er} forfait de l'équipe de Colombiers (2) (sans déplacement).

Amende 33€ au club de Colombiers.

Match n° 24901668 : Bonneuil Matours (2) – Montamisé (3) en poule D du 26/03/23

Feuille de match papier reçue

Match n° 24901797 : Lavoux Liniers (2) – St Benoît (3) en poule E du 26/03/23

Courriel du club de Lavoux Liniers (26/03/23 à 19h23) signalant un problème de tablette.

Original de la feuille de match papier reçu.

Match n° 24901799 : Nouaillé (4) – Poitiers Beaulieu FC (1) en poule E du 26/03/23

Match arrêté à la 36^{ème} minute suite à une altercation entre 2 joueurs.

Dossier transmis à la Commission de Discipline.

Dossier en instance.

Match n° 24910617 : Boivre (3) – Sanxay (1) en poule G du 12/03/23 remis le 19/03/23

La feuille de match informatisée ou papier non parvenue au District.

Courriel du club de Sanxay (25/03/23 à 10h27) fournissant le score de la rencontre, la composition de son équipe et les informations demandées.

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Tony GRAPPEY (26/03/23 à 18h15) donnant les informations demandées

Courriel du club de Boivre (28/03/23 à 21h37) fournissant le score de la rencontre, la composition de son équipe et les informations demandées.

Problèmes de transmission à la fin de la rencontre. Feuille de match informatisée reçue.

Dossier classé.

**Match n° 24902127 : Aslonnes (1) – Les Roches La Villedieu (1) en poule G du 26/03/23**

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Anthony CAILLAULT (27/03/23 à 13h16) envoyant la copie de la feuille de match papier et (28/03/23 à 22h59) expliquant la raison de la non-utilisation de la FMI. Courriel du club des Roches La Villedieu (28/03/23 à 13h42) signalant un problème de connections. Original de la feuille de match papier reçu.

CHAMPIONNAT FÉMININ DÉPARTEMENTAL 1**Match n° 24923607 : Dissay (1) – Jaunay Marigny (1) du 26/03/23**

Match non joué pour terrain impraticable.

Les frais de déplacement (30,33€) de l'arbitre officiel M. Vincent PADIOLEAU sont à la charge du District.

La rencontre en rubrique est remise au dimanche 23/04/23.

Match n° 24923608 : La Chapelle Bâton (1) – St Romans les Melle (1) du 26/03/23

Match arrêté à la 47^{ème} minute pour terrain devenu impraticable.

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Tony GRAPPEY (26/03/23 à 18h13) informant des motifs de l'arrêt du match.

Les frais d'arbitrage (73,03€) de M. Tony GRAPPEY sont à la charge du District.

La rencontre en rubrique est donnée à rejouer le dimanche 23/04/23.

CHAMPIONNAT FÉMININ DÉPARTEMENTAL 2**Match n° 24948367 : FC Gatinaises (1) – ASM / Loudun (1) du 26/03/23**

Courriel du club de l'ASM (26/03/23 à 09h28) signalant le forfait de son équipe.

2^{ème} forfait de l'équipe de l'ASM / Loudun (1) (sans déplacement)

Amende de 33€ au club de l'ASM.

Match n° 24948370 : ASM / Loudun (1) – Vrière St Léger de Montbrun (1) du 02/04/23

Demande du club de Vrière St Léger de Montbrun (courriel du 27/03/23 à 14h42) pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission Départementale de l'arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

CHAMPIONNAT FÉMININ DÉPARTEMENTAL 3**Match n° 25597722 : L'Envigne (1) – Celles Verrines / Echiré St Gelais / Chauray (1) en poule A du 19/03/23**

Courriel du club de l'Envigne (19/03/23 à 19h22) envoyant la copie de la feuille de match papier sans rapport FMI.

Original de la feuille de match et rapport FMI reçus.

Match n° 25597969 : Chauvigny (1) – Thouars (1) en poule B du 19/03/23

Original de la feuille de match papier reçu.

Match n° 25597971 : Thouars (1) – Château Larcher / Ligugé (1) en poule B du 26/03/23

Courriel du club de Château Larcher (24/03/23 à 09h42) signalant le forfait de son équipe.

1^{er} forfait de l'équipe de Château Larcher / Ligugé (1) (sans déplacement)

Amende de 33€ au club de Château Larcher.

Match n° 25597973 : Naintré (1) – Boutonnais FC (1) en poule B du 26/03/23

En raison de l'arrêté préfectoral interdisant la circulation, la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 16/04/23

Match n° 25597975 : Château Larcher / Ligugé (1) - Naintré (1) en poule B du 02/04/23

Courriels du club de Château Larcher (23/03/23 à 09h04 et 25/03/23 à 09h27)

En raison de l'occupation des terrains de Château Larcher, la rencontre en rubrique se jouera à Ligugé (terrain annexe) à 14h.



CHAMPIONNAT FÉMININ U11/U13 (géré par le District 86)

Match n° 25598885 : Parthenay Viennay (1) – Châtelleraut SO (1) en poule A du 25/03/23

Courriel du club de Châtelleraut SO (24/03/23 à 12h49) signalant le forfait de son équipe.

1^{er} forfait de l'équipe de Châtelleraut SO (1) (sans déplacement).

Amende de 11€ au club de Châtelleraut SO.

Match n° 25599229 : Loudun / Nord / Vienne (1) – Bressuire (1) en poule B du 25/03/23

Rapport FMI et original de la feuille de match papier non reçus.

Match n° 25599230 : Celles Verrines (1) – Buxerolles / Poitiers Asac (1) en poule B du 25/03/23

Courriel du club de Celles Verrines (27/03/23 à 22h58) envoyant la copie de la feuille de match papier.

Rapport FMI et original de la feuille de match papier non reçus.

Match n° 25605407 : Poitiers 3 cités (2) – Cherveux Champdeniers (1) en poule C du 25/03/23

Courriel du club de Poitiers 3 cités (25/03/23 à 12h22) signalant que la rencontre en rubrique ne pouvait pas se jouer.

En raison de l'occupation des terrains de Poitiers 3 cités et de leur demande trop tardive pour l'avancer à 13h 30, la rencontre en rubrique est reportée au samedi 22/04/23.

4^{ème} Phase du championnat U11/U13 qui ne concerne que les équipes constituant
les poules C et D de la 3^{ème} phase

Poule F

POITIERS 3 CITES (1)
POITIERS 3 CITES (2)
BOUTONNAIS FC (1)
CERIZAY / INTERBOCAGE (1)

Poule G

CHERVEUX / CHAMPDENIERS (1)
LA CHAPELLE BÂTON (1)
NIORT CHAMOIS / CHAURAY / ECHIRE (2)
NIORT ST FLORENT (2)

Dates prévues au calendrier : 29 avril, 13 et 27 mai 2023

Rattrapage : 06 mai 2023

COUPE du POITOU

Match n° 25754571 : St Romans les Melle (1) – Poitiers Stade (1) du 12/03/23

La feuille de match informatisée ou papier n'étant toujours pas parvenue au District.

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. David MÉTAYER informant des problèmes en fin de match empêchant de saisir les tirs au but et donnant les faits de jeu.

Courriels des clubs du Stade Poitevin (20/03/23 à 17h36) et de St Romans les Melle envoyant la composition de leurs équipes et les renseignements demandés.

Feuille de match établie par la Commission.

Dossier classé.

RÉSERVES SPORTIVES NON CONFIRMÉES

- Match n° 24899453 : Chauvigny (3) – Montmorillon (2) en Départemental 1 du 26/03/23
- Match n° 24899580 : Neuville (3) – Stade Poitevin (3) en Départemental 2 poule A du 26/03/23
- Match n° 24923609 : Bressuire (2) – Montmorillon (2) en Féminines Départemental 1 du 26/03/23

**DIVERS****Courriels des clubs de Champigny, Loudun, Poitiers Gibauderie :**

Réponse par la messagerie Zimbra.

Courriels des clubs de Champagné St Hilaire, Naintré, Poitiers Gibauderie :

Pris note.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 105 €.

Prochaine réunion : mercredi 05 avril 2023 à 14h, sur convocation.

La présidente, Maryse MOREAU.

Le secrétaire, François PAIREMAURE.



COMMISSION JEUNES

POLE ADMINISTRATIF

Réunion du jeudi 29 mars 2023
Procès-verbal n°21

Président M. Philippe BARRITAUULT
Présents Mmes Chantal PINTAULT, Sylvie TESSERAU et Sandrine VERMOND – MM.
Jean Paul PINTAULT et Christian SAVIGNY

Le PV n°20 est adopté avec la modification suivante :

Match n° 25561033 : Châtelleraut Portugais (1) - Poitiers ASAC (1) en Départemental 1 du 18/03/23

Les équipes ont trouvé un accord pour avancer le match mais Poitiers ASAC n'ayant pas confirmé au District, le changement n'a pas été homologué.

Les frais de déplacement de M. Levieux Enzo (35€68), arbitre de la rencontre et M. Violeau Alain (~~30€~~) (18€) accompagnateur sont pris en charge par le District

La Commission demande la plus grande vigilance :

- aux arbitres (officiels et bénévoles) au moment de compléter la feuille de match en fin de rencontre
- aux capitaines et à l'encadrement des équipes avant la signature de la feuille de match

Sur les scores, les réserves d'avant match, observations d'après match, les avertissements, les remplacements et joueurs ou joueuses blessé(e)s

En effet, nous constatons que de nombreux joueurs sont notés « n'a pas participé » sur la FMI alors que c'est rarement le cas.

DATE A RETENIR

- Les rencontres de la journée 1 de la 2^{ème} phase prévues initialement le 21 janvier 2023 sont reportées au* :
 - o 8 avril 2023 pour les poules à 10 :
 - U17/U18 D1,
 - U15 D1 Elite,
 - U15 D1,
 - U15 D2 poule C,
 - U13 D1
 - U13 D2
- * Ces rencontres peuvent être jouées avant cette date si les équipes se mettent d'accord par écrit et en informent le District.
- Samedi 1^{er} avril 2023 à Vivonne : Finale Festival Foot U13 Pitch (garçons et filles)
- Samedi 3 juin 2023 à Civaux :
 - Finale Challenge Dansac U13,
 - Finale Challenge U15
 - Finale Challenge U17/U18
- Samedi 17 juin 2023 à Nieuil l'Espoir : Journée nationale des débutants (JND)



OPERATION CARTON VERT

Rappel : L'opération « carton vert » est mise en place à compter du 25 février 2023 et **pour toute la deuxième phase des championnats U15 et U17/U18**, le descriptif a été transmis par mail aux clubs.

Ce dispositif est une action qui permet de valoriser les bonnes attitudes des joueuses/joueurs sur le terrain afin d'encourager les bons comportements, en lien avec les **valeurs de notre sport portées par la FFF – sous l'acronyme « PRETS » :**

PLAISIR – RESPECT – ENGAGEMENT – TOLERANCE – SOLIDARITE

SAISON 2022 - 2023 : MATCHS DE CHAMPIONNAT JEUNES REMIS									
Cat.	Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
U17	D1	/	4	11/03/23	25559126	Poitiers 3 Cités (1)	St Benoit (1)	Terrain impraticable	22/04/23
U17	D1	/	4	11/03/23	25559127	Gj Foot Sud 86 (1)	Gj Montasèvres (2)	Arrêté municipal	22/04/23
U17	D2	A	2	25/02/23	25559261	Mirebeau/La Pallu (1)	Châtelleraut Portugais (1)	Arrêté municipal	01/04/23
U17	D2	A	4	11/03/23	25559267	Mirebeau/La Pallu (1)	Naintré (2)	Arrêté municipal	22/04/23
U17	D2	A	4	11/03/23	25559268	Châtelleraut Portugais (1)	Gj VVM Chauvigny (2)	Terrain impraticable	22/04/23
U17	D2	A	4	11/03/23	25559269	Gj Dissay Beaumont (1)	Loudun/NordVienne/Samarçolles/ASM (1)	Arrêté municipal	01/04/23
U17	D2	B	4	11/03/23	25559329	Château Larcher/STMG/Somm/Cham (1)	Poitiers CEP (1)	Arrêté municipal	01/04/23
U17	D2	B	4	11/03/23	25559330	Valence en Poitou OC/Vivonne (1)	Montmorillon (2)	Arrêté municipal	08/04/23
U17	D2	B	4	11/03/23	25559332	GJ Val de Vonne (2)	Poitiers ASAC (2)	Arrêté municipal	01/04/23
U17	D2	C	4	11/03/23	25559390	Vicq/St Savin (1)	La Pallu (1)	Arrêté municipal	22/04/23
U15	D1 Elite	/	2	25/02/23	25561861	Migné Auxances (1)	Neuville (1)	Motif Impérieux	15/04/23
U15	D1 Elite	/	4	11/03/23	25561610	Gj Dissay Beaumont (2)	Migné Auxances (1)	Arrêté municipal	22/04/23
U15	D1 Elite	/	4	11/03/23	25561950	Gj VVM Chauvigny (2)	Gj Foot Sud 86 (1)	Arrêté municipal	22/04/23
U15	D1	/	4	11/03/23	25559597	Naintré (1)	Mirebeau (1)	Arrêté municipal	22/04/23
U15	D2	B	4	11/03/23	25559805	Naintré (2)	Quinçay/Vouillé (1)	Arrêté municipal	01/04/23
U15	D2	B	4	11/03/23	25559806	Gj Dissay Beaumont (3)	ASM/Loudun/Samarçolles/NordVienne (1)	Arrêté municipal	01/04/23
U15	D2	C	2	04/03/23	25561278	Gj Val de Vonne/Vasles (1)	Vivonne/Valence en Poitou OC (1)	Arrêté municipal	01/04/23
U15	D2	C	4	11/03/23	25561279	Vivonne/ Valence en Poitou OC (1)	Migné Auxances (2)	Arrêté municipal	22/04/23
U13	D1	/	2	25/02/23	25562288	Mirebeau (1)	Châtelleraut Portugais (1)	Arrêté municipal	22/04/23
U13	D2	A	4	11/03/23	25560464	Valence en Poitou OC (1)	Poitiers 3 Cités (1)	Arrêté municipal	22/04/23
U13	D3	A	2	25/02/23	25562274	Mirebeau (2)	Châtelleraut SO (4)	Arrêté municipal	01/04/23
U13	D3	A	4	11/03/23	25560417	Châtelleraut Portugais (2)	Loudun/Samarçolles/NordVienne (2)	Terrain impraticable	01/04/23
U13	D3	B	4	11/03/23	25560464	Gj Dissay Beaumont (1)	Loudun/Samarçolles/NordVienne (1)	Arrêté municipal	22/04/23
U13	D3	C	4	11/03/23	25560496	Gj Espoir Sud Poitiers (4)	Gj Dissay Beaumont (2)	Arrêté municipal	22/04/23
U13	D3	D	4	11/03/23	25560541	Vendelogne/Vouillé/Quinçay/Boivre/Latillé (3)	Vouneuil Béruges (2)	Arrêté municipal	01/04/23
U13	D3	D	4	11/03/23	25560542	Gj Espoir Sud Poitiers (5)	Gj Dissay Beaumont (3)	Arrêté municipal	01/04/23
U13	D3	F	4	11/03/23	25560614	Vivonne (1)	Gj Espoir Sud Poitiers (3)	Arrêté municipal	08/04/23
U13	D3	F	4	11/03/23	25561144	Vendelogne/Vouillé/Quinçay/Boivre/Latillé (2)	Mignaloux/Neuill/Les Roches La Villedieu (2)	Arrêté municipal	01/04/23
U13	D3	G	4	11/03/23	25560642	St Maurice Gençay/Brion/Cha/Som(1)	Gj VVM Chauvigny (4)	Arrêté municipal	01/04/23
U13	D3	G	4	11/03/23	25560644	St Savin/Vicq (1)	Usson/Adriers/Gj 3 Vallées 86 (1)	Arrêté municipal	01/04/23
U13	D3	G	4	11/03/23	25561158	Saulgé (1)	Mignaloux/Neuill/Les Roches La Villedieu (1)	Arrêté municipal	22/04/23



U17/U18

Match n°25559391 : La Pallu (1) - Migné Auxances (2) en Départemental 2 poule C du 25/03/23

En raison de l'absence de Léo Boutet, arbitre de la rencontre, sans en avertir son observateur, les frais de déplacement de Violeau Alain (13,50€) sont pris en charge par le District.

Forfait

Match n° 25559393 : Jaunay Marigny (2) – GJ VVM Chauvigny (3) en Départemental 2 poule C du 25/03/23

3^{ème} forfait de l'équipe du GJ VVM Chauvigny 3 (sans déplacement).

Amende de 11€ au GJ VVM Chauvigny.

Dossier classé

Remarque : s'agissant du 3^{ème} forfait, l'équipe de GJ VVM Chauvigny (3) est déclarée forfait général à compter de ce jour, l'équipe devant la rencontrer sera donc exempte à la date prévue au calendrier

Match n°25559394 : Ozon (1) – GJ Montasèvres (3) en Départemental 2 poule C du 25/03/23

2^{ème} forfait de l'équipe du GJ Montasèvres (3) (sans déplacement)

Amende de 11€ au GJ Montasèvres.

Dossier classé

CHALLENGE U17/U18

¼ Finale 1^{er} avril 2023

1	MIGNE AUXANCES 1	D1		GJ MONTASEVRES 2	D1
2	SAINT BENOIT 1	D1		NAINTRE 1	D1
3	JAUNAY MARIGNY 1	D2A		VOUNEUIL SUR VIENNE 1	D1
4	POITIERS 3 CITES 1	D1		LA PALLU 1	D2C

U15

Forfait

Match n° 25562311 : St Benoit (2) –GJ VVM Chauvigny (3) en Départemental 2 poule A du 25/03/23

1^{er} forfait de l'équipe du GJ VVM Chauvigny (3) (sans déplacement).

Amende de 11€ au GJ VVM Chauvigny.

Dossier classé

U15 à 8

Forfait

Match n° 25669578 : Jaunay Marigny (2) – Brion St Secondin (2) du 25/03/23

1^{er} forfait de l'équipe de Jaunay Marigny (2) (sans déplacement de l'équipe de Brion St Secondin (2))

Amende de 11€ au club de Jaunay Marigny

Dossier classé



Match n°25669812 : Usson/Adriers/GJ 3 Vallées (2) - GJ Espoir Sud Poitiers (3) du 25/03/23

4^{ème} forfait de l'équipe du GJ Espoir Sud Poitiers (3) (sans déplacement)

Amende de 11€ au GJ Espoir Sud Poitiers

Dossier classé

Remarque : Courriel du GJ Espoir Sud Poitiers annonçant son forfait général. L'équipe de GJ Espoir Sud Poitiers (3) est déclarée forfait général à compter de ce jour, l'équipe devant la rencontrer sera donc exempte à la date prévue au calendrier

Match n°25669814 : Vivonne (2) – GJ Montasèvres (2) du 25/03/23

2^{ème} forfait de l'équipe du GJ Montasèvres (2) (sans déplacement)

Amende de 11€ au GJ Montasèvres

Dossier classé

CHALLENGE U15

¼ Finale 1^{er} avril 2023

1	SO CHATELLERAULT 1	D1EL	JAUNAY MARIGNY 1	D1
2	NEUVILLE 1	D1EL	GJ VVM CHAUVIGNY 2	D1EL
3	USSON/ADRIERS/GJ 3 VALLEES 86 1	D2A	MIGNE AUXANCES 1	D1EL
4	NIEUIL/MIGNALOUX/RV 1	D2A	BUXEROLLES 1	D1EL

U13

Match n°25560645 : Usson/Adriers/Gj 3 Vallées 86 (1) – Saulgé (1) en Départemental 3 poule G du 25/03/23

Considérant que l'équipe de Saulgé présentait moins de 7 joueurs inscrits sur la feuille de match. La rencontre ayant eu lieu et en application de l'Article 19 des RG de la LFNA, la Commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de Saulgé (1) pour en donner le gain à l'équipe de d'Usson/Adriers/Gj 3 Vallées 86 (1) sur le résultat de 7 but à 0.

Dossier classé

Forfait

Match n° 25562065 : Cernay St Genest (1) – Neuville (3) en Départemental 3 Poule C du 25/03/2023

2^{ème} forfait de l'équipe de Neuville (3) (sans déplacement).

Amende de 11€ au club de Neuville.

Dossier classé

Match n° 25560590 : GJ Espoir Sud Poitiers (2) – St Savin/Vicq (2) en Départemental 3 Poule E du 25/03/2023

3^{ème} forfait de l'équipe de St Savin/Vicq (2) (sans déplacement).

Amende de 11€ au club de St Savin St Germain.

Dossier classé

Remarque : s'agissant du 3^{ème} forfait, l'équipe de St Savin/Vicq (2) est déclarée forfait général à compter de ce jour, l'équipe devant la rencontrer sera donc exempte à la date prévue au calendrier



FESTIVAL FOOT U13

Les équipes suivantes sont qualifiées pour la finale départementale qui se jouera le **samedi 1^{er} avril 2023 à Vivonne**.

Un dossier d'organisation a été adressé aux clubs.

Les équipes qualifiées ont été réparties en **1 groupe de 16 équipes pour les garçons** et **1 groupe de 8 équipes pour les filles**. Elles seront opposées selon la formule de compétition dite « Echiquier », et nommées **garçons et filles**. À la suite du tirage au sort du 23/03/23, les premières oppositions sont :

GROUPE FILLES

Equipes	
FC LOUDUN	US LA CHAPELLE BATON
SO CHATELLERAULT	ES POITIERS 3 CITES
STADE POITEVIN FC	USM LUSIGNAN
UES MONTMORILLON	ES BUXEROLLES / ASAC POITIERS

GROUPE GARCONS

Equipes	
UES MONTMORILLON	US MIGNE AUXANCES
GJ VAL DE VONNE	SO CHATELLERAULT
LOUDUN / SAM / NORD VIENNE	CHASSENEUIL ST GEORGES
CA NEUVILLE	US MIREBEAU
MIGNALOUX / NIEUIL/ROCHESVIL	ASAC POITIERS
STADE POITEVIN FC	GJ MONTASEVRES
VOUNEUIL BERUGES FC	GJ VVM CHAUVIGNY
PORTUGAIS CHATELLERAULT	GJ ESPOIR SUD POITIERS



CHALLENGE DANSAC

½ Finale du 1^{er} avril 2023

Poule A
SO CHATELLERAULT 2
GJ VVM CHAUVIGNY 2
BUXEROLLES 2
POITIERS CEP 1

Poule B
ASM 2
NAINTRE 1
VENDELOGNE/VO/QU/LA 1
POITIERS ASAC 2

Poule C
OZON 1
GJ DISSAY BEAUMONT 2
MIGNE AUXANCES 2
CISSE 1

Poule D
MONTMORILLON/LEIGNES 2
GJ ESPOIR SUD POITIERS 2
LIGUGE 2
GJ VAL DE VONNE 2

U11

Forfait

Rencontres du 25/03/23 :

Poule E – Plateau 2 :

2^{ème} forfait de Loudun/Sammarçolles/Nord Vienne (2). Amende de 11€ au club de Loudun

Poule F – Plateau 1 :

3^{ème} forfait d'Availles en Châtellerault (2). Amende de 11€ au club d'Availles en Châtellerault

Remarque : s'agissant du 3^{ème} forfait, l'équipe d'Availles en Châtellerault (2) est déclarée forfait général à compter de ce jour, l'équipe devant la rencontrer sera donc exempte à la date prévue au calendrier

Poule G – Plateau 1 :

Considérant que l'équipe de Vicq/St Savin présentait moins de 7 joueurs inscrits sur la feuille de match. Les rencontres ayant eu lieu et en application de l'Article 19 des RG de la LFNA, la Commission donne les matchs perdus par pénalité à l'équipe de Vicq/St Savin (1) pour en donner le gain aux autres équipes.

Poule H - Plateau 1 :

Considérant que l'équipe de Smarves Iteuil/Fontaine présentait moins de 7 joueurs inscrits sur la feuille de match. Les rencontres ayant eu lieu et en application de l'Article 19 des RG de la LFNA, la Commission donne les matchs perdus par pénalité à l'équipe de Smarves Iteuil (3) pour en donner le gain aux autres équipes.

Poule H – Plateau 2 :

1^{er} forfait de St Benoît (3). Amende de 11€ au club de St Benoît

Poule K – Plateau 1 :

2^{ème} forfait Vouillé/Vendelogne/Quinçay (3). Amende de 11€ au club de Vouillé

Poule M – Plateau 2 :

1^{er} forfait de Chasseneuil St Georges (2). Amende de 11€ au club de Chasseneuil St Georges

**U7-U9**

RAPPEL : La licence dûment validée est obligatoire pour participer aux plateaux. Il en va de la responsabilité du club et de son président.

S'agissant de journées officielles, les plateaux 1 (04/03/23) et 2 (11/03/23) non joués en raison des intempéries devront être refixés :

- Prioritairement au samedi 13 mai
- Ou au samedi 22 avril

Pour un meilleur suivi, les responsables de secteur doivent communiquer ces informations au District.

Rencontres du 11/03/23 :

Information en attente de réception des secteurs 1,2,3,4,7 et 8

**TRANSMISSION TARDIVE OU FEUILLES DE MATCHS
MANQUANTES**

Amende de 13€

Rencontres du 18/03/23 :

U7-U9 -Secteur 3 : Antoigné

Rencontres du 25/03/23 :

U11- Poule D – plateau 2 : Ozon
U11- Poule I - plateau 1 : Valdivienne

LICENCES MANQUANTES**Rencontres du 18/03/23 :**

U7-U9 -Secteur 3 : Toutes les licences manquantes. Amende forfaitaire de 18€ au club de Chasseneuil St Georges

Rencontres du 25/03/23 :

U11 – Poule K - plateau 1 : Toutes les licences manquantes. Amende forfaitaire de 18€ au club de Poitiers Stade

U11 – Poule F – plateau 1 : 1 licence manquante. Amende de 7€ au GJ Avenir 86

U7-U9 - Secteur 5 : -Toutes les licences manquantes. Amende forfaitaire de 18€ au club de Poitiers 3 Cités

-Un joueur non licencié. Amende de 7€ au club de St Benoit

U7-U9 – Secteur 7 : Toutes les licences manquantes. Amende forfaitaire de 18€ au club de Mignaloux

Annulation de l'Amende**Rencontres du 11/03/23 :**

U7-U9 Secteur 5 :

- Deux joueurs non licenciés. Amende de 14€ (2x7€) au club de Migné Auxances

**Prochaine réunion : sur convocation
Le Président, Philippe BARRITAU**



COMMISSION DE STATUT DE L'ARBITRAGE

Procès-verbal n° 2 Consultation par voie électronique du mercredi 22 mars 2023

Président : M. OLIVIER Jean Louis

Présents : MM. AUBINEAU Sébastien, DOUSSELIN Martial, DENIS Aurélien, RIVIERE Patrick, RIDEAU Jean-Louis, SECHET Pierre

Assiste : M. GUIN Maxence (réfèrent administratif)

Toutes les décisions publiées dans ce Procès-Verbal tiennent lieu de
NOTIFICATION OFFICIELLE aux CLUBS et aux ARBITRES.

Le PV n°1 est approuvé à l'unanimité.

Clubs évoluant au niveau national et régional → voir les procès-verbaux de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage sur le site de la LFNA.

Examen de la 2^{ème} situation conformément aux dispositions de l'article 48 du Statut de l'Arbitrage

Nous publions ci-dessous la liste des clubs **DEPARTEMENTAUX** en infraction avec le statut de l'arbitrage au **28 février 2023** (date limite d'enregistrement des licences nouvelles ou changement de club pour les arbitres).

Nous vous rappelons qu'outre les sanctions financières réglementaires, les sanctions sportives suivantes sont applicables :

1^{ère} année d'infraction : deux joueurs mutés en moins en équipe 1 dès le début de la saison 2023/2024.

2^{ème} année d'infraction : quatre joueurs mutés en moins en équipe 1 dès le début de la saison 2023/2024.

3^{ème} année d'infraction : interdiction d'accession dès la fin de cette saison 2022/2023 et six joueurs mutés en moins en équipe 1 dès le début de la saison 2023/2024.

Cette liste a été établie en fonction des demandes de licences arbitres effectuées par les clubs, via FOOTCLUBS, ainsi que des décisions de la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage.

Les clubs ne figurant pas sur cette liste sont réputés en règle, mais leur situation définitive ne sera établie qu'au 15 juin 2023 après examen du nombre de matches dirigés par leurs arbitres. Le nombre de rencontres prévu à l'article 34 du statut de l'arbitrage est fixé à 16 (dont 8 sur la phase retour à compter de la date prévue par les calendriers généraux). Ce nombre est réduit à 6 rencontres pour les arbitres stagiaires nommés avant le 28 février de la saison en cours.

POINT SUR LES FORMATIONS INITIALES À L'ARBITRAGE

La Commission prend note des licences des arbitres stagiaires formés et enregistrées lors de cette saison 2022/2023 concernant les clubs départementaux :

ABDOURAHAMANI Daniel (Ouzilly), **BOINA Omar** (Poitiers Gibauderie), **GOLFIER Jérémie** (Nalliers), **JOUDIOU Vladimir** (Latillé), **LEVIEUX Enzo** (Asm), **THUBERT Antoine** (Rouillé), **TRANCHANT Julien** (Vouneuil s/Vienne), **COUDREAU Dorian** (St Christophe), **ANDAUER Claudio** (Smarves-Iteuil), **ANTIGNY Michael** (St Saviol), **CHARLES Dorian** (Lavoux-Linières), **CHARRE Esteban** (Verrières), **DAMAVILLE Jonathan** (Loudun), **DUBOIS Alexandre** (Availles-en-Châtellerault), **GUILLET Enzo** (Verrières), **LEGER Fabien** (Availles-en-Châtellerault), **NZIENGUI DOUKAGA Jonathan** (Poitiers ASAC), **RIQUET Nicolas** (Boivre SC), **DUBOIS Lucia** (Availles-en-Châtellerault), **GOSSELIN Clément** (L'Envigne), **LEGRAND Mathis** (Sèvres Anxaumont), **RAPICAULT Camille** (Dissay), **ROBIN Joé** (Les Roches/La Villedieu), **VANCOILLIE Lilian** (Rouillé), **DRAME Madiba** (Sommières St Romain), **GAUD Kévin** (Sèvres Anxaumont), **JUSSIAME Alexandre** (Cenon s/Vienne), **RAYMOND Loick** (Leigné s/Usseau), **ROCHER Jolan** (Quinçay).



ETUDE DES DOSSIERS TARDIFS

La Commission étudie seulement les engagements des arbitres officiels des clubs départementaux réalisés après la première réunion (étude de la première situation).

GRAPPEY Tony (CIVAUX)

Licence arbitre validée par la LFNA le 12/10/2022.

La Commission prend acte et enregistre la date de saisie de la licence par le club au 26/09/2022.

Considérant que la date limite fixée par le District est le 30 septembre 2022,

L'intéressé couvre son club pour la saison 2022/2023.

BOURDON Jean-Claude (USSEAU)

Licence arbitre validée par la LFNA le 14/10/2022.

La Commission prend acte et enregistre la date de saisie de la licence par le club au 29/08/2022.

Considérant que la date limite fixée par le District est le 30 septembre 2022,

L'intéressé couvre son club pour la saison 2022/2023.

LEPROUST Théo (JAUNAY-MARIGNY)

Licence arbitre validée par la LFNA le 19/10/2023.

La Commission prend acte et enregistre la date de saisie de la licence par le club au 18/10/2023.

Considérant que la date limite fixée par le District est le 30 septembre 2022,

Mais que l'intéressé ne pouvait passer son examen théorique (deux ans d'arrêt) dans les délais.

L'intéressé peut donc couvrir son club pour la saison 2022/2023.

DAZAS Franck (CERNAY ST GENEST)

Licence arbitre validée par la LFNA le 19/10/2022.

La Commission prend acte et enregistre la date de saisie de la licence par le club au 27/06/2022.

Considérant que la date limite fixée par le District est le 30 septembre 2022,

L'intéressé couvre son club pour la saison 2022/2023.

GOSSELIN Sébastien (L'ENVIGNE)

Licence arbitre validée par la LFNA le 27/02/2023.

La Commission prend acte et enregistre la date de saisie de la licence par le club au 22/02/2022.

Considérant que la date limite fixée par le District est le 30 septembre 2022,

L'intéressé ne peut donc couvrir son club pour la saison 2022/2023.

ETUDE DES CHANGEMENTS DE CLUB

RICROS Nicolas

Licence arbitre validée par la LFNA le 03/01/2023.

La Commission prend acte et enregistre la date de saisie de la licence par le club de CENON S/VIENNE au 02/01/2023.

Considérant que suite à la mise en sommeil du club des ORMES, il était libre de s'engager dans n'importe quel club.

L'intéressé peut donc couvrir le club de CENON S/VIENNE dès la saison 2022/2023.

ANNÉE SABBATIQUE

Pour faire suite à leurs demandes d'année sabbatique, la Commission enregistre les demandes de licences arbitres de : ALCOBENDAS Eddy – IMBERT Christophe – FONTAINE Jean-Charles – DUGAST Victor.

Les demandes d'HUYGHE Eudes et de ALVARADO Cinthia ne peuvent être homologuées sans saisie de la demande de licence arbitre par le club.

La commission du Statut de l'Arbitrage refuse la demande d'année sabbatique d'EHANNO Yves (STADE POITEVIN), la CDA ayant donné un avis défavorable.



LISTE DES CLUBS EN INFRACTION

Les clubs suivants – VERRIERES, BOIVRE, CENON S/VIENNE, LAVOUX-LINIERS, SOMMIERES ST ROMAIN, LEIGNE S/USSEAU et ST CHRISTOPHE – étaient en infraction lors de la première situation mais ont formé(s) un ou plusieurs arbitres stagiaires cette saison. Ils sont donc provisoirement en règle.

Départemental 1

NORD VIENNE (manque 1 arbitre) 1^{ère} année

Départemental 2

THURÉ-BESSE 1^{ère} année

Départemental 3

MIREBEAU 2^{ème} année

Départemental 4

ADRIERS	2 ^{ème} année
COUSSAY	2 ^{ème} année
POITIERS PORTUGAIS	1 ^{ère} année
SAMMARÇOLLES	2 ^{ème} année
VALLÉE DU SALLERON	2 ^{ème} année

Pour information, les tarifs financiers prévoient à l'issue de la troisième situation :

1 ère année d'infraction :

D1 : 120,00 €

D2 - D3 - D4 - D5 : 50,00 €

2 ème Année d'infraction : Amende DOUBLEE x 2

3 ème Année d'infraction : Amende TRIPLEE x 3

4 ème Année d'infraction : Amende QUADRUPLEE x 4

SITUATION DES CLUBS EN ENTENTE

L'article 39bis du paragraphe 4 – alinéa 3 des règlements généraux de la FFF prévoit : « La constitution d'une équipe senior en entente ne dispense pas chacun des clubs de ses obligations vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage ».

Départemental 4

LE VIGEANT 2^{ème} année

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie (avec en-tête du club) ou courrier électronique (d'une adresse officielle du club), le droit d'examen étant de 81 euros.

Prochaine réunion sur convocation.

Le Président,

Jean-Louis OLIVIER



INFORMATIONS DIVERSES

COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

Saison 2022/2023

Sélection de la VIENNE U14 Filles



CONVOCATIONS OFFICIELLES

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la LFNA et le District, les membres de la Commission Technique 86 et le Conseiller Technique organisent DEUX rassemblements à destination des jeunes joueuses nées en 2009.

Programme de détection :

- Mercredi 16/11 : stage (avec toutes les joueuses licenciées nées en 2009)
- Mercredi 25/01 : stage (avec toutes les joueuses licenciées nées en 2009)
- Mercredi 08/03 : stage (avec 31 joueuses convoquées)
- **Lundi 27/03 : séance d'entraînement spécifique (15 joueuses convoquées)**
- **Mercredi 05/04 : match amical contre Sélection Deux-Sèvres U14F à Pompaire (15 joueuses convoquées)**
- Vendredi 21/04 : tournoi Interdistricts (Sélection commune Vienne/Deux-Sèvres)
- Samedi 17 et dimanche 18/06 : stage Régional LFNA à Puymoyen

1^{er} rassemblement : séance d'entraînement spécifique

LUNDI 27 MARS 2023 à POITIERS

(complexe sportif de St Eloi, 11, rue de l'Elorn - terrain synthétique)

Rendez-vous à 18h30 (fin prévue vers 20h30)

2^{ème} rassemblement : match amical contre Sélection Deux-Sèvres

MERCREDI 5 AVRIL 2023 à POMPAIRE (79200)

(Stade Joël Godard - 8, rue Lavandières)

Rendez-vous sur place à 14h30 (coup d'envoi à 15h30 - fin prévue vers 17h15)

Chaque joueuse devra se munir (pour les 2 stages) :

- de son équipement complet de footballeuse
- d'une gourde

**Liste des 15 joueuses convoquées**

	NOM	Prénom	CLUB
1	BRISSONNET	Lyse	U.ET.S. MONTMORILLON
2	CHARTRIN	Zélie	U.ET.S. MONTMORILLON
3	DELOUTRE	Camille	U.S. MELUSINE LUSIGNAN
4	DIEUMEGARD	Valentine	U.S. MIGNE AUXANCES
5	DUTEIL	Hortense	VALENCE EN POITOU O. C.
6	GIRAUD	Léonie	ENT.S. DES TROIS CITES POITIERS
7	KANI	Moriland	STADE POITEVIN F. C.
8	KITOYI AMAH	Cassy	STADE POITEVIN F. C.
9	LABILLE	Shanna	STADE POITEVIN F. C.
10	LEMAITRE	Jade	C.S. DISSAY
11	MANSON	Lylou	US JAUNAY MARIGNY
12	PEREIRA GOMES	Marina	E.S. BUXEROLLES
13	PICARD	Océance	STADE POITEVIN F. C.
14	POUPIN	Emma	C.S. DISSAY
15	QUARESMA	Cléopée	F.C. LOUDUN

En cas d'absence, merci de prévenir **IMPERATIVEMENT** aux numéros suivants :

M. Jean-Paul BLOT, Commission Technique 86 - 06.07.61.55.92

M. Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique 86 - 06.44.28.33.94